

L'an deux mil quatorze, le dix neuf du mois de septembre à 20 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. FREITAS Manuel, PELISSIER Alain, PEGAS Paulo, MALLET Philippe, COUVE Christine, ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc et JACOB Chantal

**Absente excusée** : Mme PASTRE Annie

Mme COUVE Christine a été élue secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la dernière séance est lu et adopté  
M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **GESTION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que suite à la mise en place des TAP gérés par la Communauté de Communes et à la réorganisation des écoles d'Antoingt et Solignat, l'école est ouverte le Mercredi et cela amène des modifications d'heures donc de contrat pour Vanessa MEYNIAL et Christine FREITAS.

**Pour Vanessa MEYNIAL** : Prise en charge des enfants le Mercredi matin, 3h35 en plus soit une annualisation qui passe de 22 heures à 24 h 50 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Pour Christine FREITAS** : Prise en charge des enfants à la descente du bus du midi. Soit 5 heures en plus par semaine soit 11.85 h annualisées avec les heures qu'elle fait déjà.

**Pour MAZELLA di CIARAMMA Marion** un CDD de 3 ans pour 2 heures hebdomadaire à compter du 12 septembre 2014.

Une possibilité d'heures supplémentaires pourra être fait selon les besoins de la Commune.

### **SALLE DES FETES**

Plusieurs requêtes ont été faites.

- 1°) Aménager un placard au fond des vestiaires afin d'y ranger les produits d'entretien et la machine à laver le sol.
- 2°) Mettre un film opaque sur la vitre de la fenêtre des WC (pour éviter les regards de l'extérieur)
- 3°) Rangement de la sono. Actuellement trop accessible à tout le monde.
- 4°) Déménager le placard du club du 3<sup>ème</sup> âge. Cela est à étudier.

### **CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal qu'il faut changer le PC et l'Imprimante / copieuse de la mairie. En effet, le matériel est obsolète quand a la dématérialisation qui arrive à la fin de l'année et le PC n'est plus du tout performant.

2 Devis sont présentés, 1 de BURO SERVICE et 1 de l'Ent VERRIER.

Le devis de BURO SERVICE étant plus élevé, le conseil municipal décide de prendre le matériel chez l'ent VERRIER à 7 voix pour et 2 abstentions pour un devis de 1 919.20 € HT (changement ordinateur et l'Imprimante/copieur).

Pour la reprise des données et la réinstallation un devis de 190.00 € HT chez Ent VERRIER.

### **MIGRATION DU LOGICIEL PAIE / COMPTABILITE / ELECTIONS / POPULATION**

Les logiciels JVS actuels ne seront plus d'actualité d'ici la fin 2015. De plus, la dématérialisation sera bientôt obligatoire dans toutes les communes. C'est pour cela qu'il faut migrer en HORIZON ON LINE.

Les devis envoyés par JVS s'élèvent à 4 254.80 € HT qui se décompose de la façon suivante :

**EN INVESTISSEMENT (Logiciels/Environnement technique/reprise des données et installation des données)** soit un montant de 2 872.80 € HT

**EN FONCTIONNEMENT (Formation sur les logiciels et la maintenance)** soit 772.00 € HT

Cela est validé à l'unanimité.

### **SIEG – REFECTION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal du programme d'éclairage public sur 2016. Le montant restant à la charge de la commune pour ce programme s'élève à 38 K€, pour le changement des ampoules d'ici 2016.

Cela est validé à 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Il est toutefois demandé de préciser sur la convention « ACCEPTE » sous réserve de modification de la loi sur ce type d'éclairage.

### **SIEG – CONVENTION REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil qu'il faut prendre d'une délibération pour revaloriser le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il est donc décidé à l'unanimité de revaloriser cette redevance au taux maximum prévu par la règle de revalorisation . Soit un taux de 27.28 % applicable à la formule de calcul issu du décret n°2002-409 du 26 mars 2002.

### **CENTRE DE GESTION – TARIFICATION POLE SANTE AU TRAVAIL AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015.**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention avec le Centre de Gestion pour la Médecine du Travail pour un montant de 65.00 € d'adhésion.

Cela est accepté à l'unanimité.

### **SUBVENTION - AMENDES DE POLICE 2015**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil qu'il est possible de renouveler la demande pour les amendes de police pour l'année 2015.

Cela est accepté à l'unanimité.

### **SUBVENTION - FIC 2015**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil qu'il faut présenter avant le 15 octobre le dossier pour le FIC 2015. Il est envisagé de présenter la rénovation de la Place des Tilleuls, l'achat de barrières de sécurité et l'achat des jeux multisports.

### **CURAGE DES FOSSES – STATION PAUGUI**

Proposition du devis de l'ent LOUBARESSE pour un montant de 2 200.00 € HT soit un montant de 2 640.00 € TTC, pour les travaux à la station PAUGUI, sur le Budget ASSAINISSEMENT.

Devis accepté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
La séance est levée à 23 h 00.**